



Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WP/L.79  
9 octobre 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Trentième session (première partie)  
Genève, 6 octobre 1997  
Point 7 de l'ordre du jour

CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN  
A MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME A LA PREMIÈRE PARTIE  
DE SA TRENTIÈME SESSION <sup>1</sup>

1. Le Groupe de travail a passé en revue les activités de coopération technique de la CNUCED en s'appuyant sur un rapport établi par le secrétaire général de cet organisme (TD/B/44/11 et Add.1 et 2). Il a rappelé que le Conseil avait adopté la stratégie de coopération technique de la CNUCED en juin 1997 et avait pris note, en mars 1997, du premier plan triennal (1997-1999) établi par le secrétariat dans ce domaine.
2. Le Groupe de travail a examiné des questions générales concernant l'ensemble des activités de coopération technique, notamment l'évolution récente des ressources provenant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que d'autres sources bilatérales et multilatérales, les perspectives de financement, la répartition des dépenses entre les pays, régions et programmes et la collaboration pratique entre la CNUCED et d'autres organisations, ainsi que des propositions relatives à la viabilité financière et au recouvrement des coûts de certains programmes.

---

<sup>1</sup>Adoptées par le Groupe de travail le 8 octobre 1997.

3. Il a noté qu'en Afrique, la valeur des projets régionaux dépassait celle des projets nationaux et a exprimé l'espoir que de plus en plus d'activités entreprises dans cette région seraient menées à l'échelon des pays. Le Groupe de travail a également noté que la part des dépenses de coopération technique consacrée à l'Asie et à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes avait diminué sensiblement au cours des trois dernières années.

4. Le Groupe de travail a examiné les activités exécutées en 1996 au titre des différents programmes et a échangé des vues sur certains d'entre eux avec les fonctionnaires du secrétariat qui en étaient responsables.

5. Il a jugé que pour améliorer l'efficacité et les résultats, il convenait d'établir un ordre de priorité entre les nombreux programmes et projets de coopération technique de la CNUCED. L'établissement du plan chenille de coopération technique pour la période triennale 1998-2000 offrait une bonne occasion de progresser dans ce domaine. A cet égard, le Groupe de travail pourrait étudier le plan avant qu'il soit soumis au Conseil.

6. Compte tenu de son examen, le Groupe de travail recommande au Conseil du commerce et du développement d'étudier le projet de décision ci-après à sa quarante-quatrième session, au titre du point 6 a) de l'ordre du jour provisoire :

Projet de décision

"Le Conseil du commerce et du développement,

1. Prend acte du rapport sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement ainsi que des renseignements statistiques complémentaires présentés par le secrétariat (TD/B/44/11 et Add.1 et 2);

2. Note avec satisfaction que les dépenses de coopération technique de la CNUCED ont augmenté en 1996 et devraient croître encore en 1997;

3. Réaffirme le principe selon lequel la coopération technique ne doit pas être assortie de conditions et doit être fonction de la demande;

4. Sait gré aux donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions aux programmes de coopération technique de la CNUCED, et les prie instamment de fournir une aide en rapport avec la stratégie et le plan de coopération technique de cet organisme;

5. Prie le secrétariat d'étudier les moyens de rendre plus prévisible le financement des programmes de coopération technique de la CNUCED;

6. Encourage le secrétariat à poursuivre ses efforts pour renforcer sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD) en vue, notamment, d'obtenir de celui-ci une aide financière et autre accrue pour les programmes de la CNUCED;

7. Prend note des propositions du secrétariat concernant le recouvrement partiel des coûts pour contribuer à la viabilité financière de certains programmes, le prie d'exposer les incidences juridiques de ces propositions et lui demande de fournir au Groupe de travail, à sa trente-deuxième session, des renseignements détaillés sur les différentes formules de recouvrement des coûts qui pourraient être appliquées, ainsi que sur la possibilité de prendre des dispositions particulières en faveur des pays les moins avancés (PMA);

8. Note que le Groupe de travail a jugé qu'une plus grande transparence était nécessaire dans les activités financées par le budget ordinaire et celles qui étaient financées par des ressources extrabudgétaires;

9. Prend note des progrès de la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations, et prie le secrétariat de redoubler d'efforts pour intensifier cette coopération, notamment avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);

10. Encourage le secrétariat à resserrer encore ses liens avec le Centre du commerce international (CCI) afin, entre autres, de mieux coordonner les activités de coopération technique dans plusieurs domaines, notamment les activités en faveur des petites et moyennes entreprises (PME);

11. Prie le secrétariat d'établir, en consultation avec les Etats membres, un manuel à l'intention des bénéficiaires potentiels de l'assistance technique de la CNUCED;

12. Prie le secrétariat d'étudier, en consultation avec les Etats membres, de nouvelles modalités qui assurent une répartition plus équilibrée des dépenses d'assistance technique entre les diverses régions, compte tenu de leurs besoins respectifs;

13. Décide qu'à sa trente-deuxième session (1998), consacrée à la coopération technique, le Groupe de travail procédera à une évaluation approfondie du réseau mondial de pôles commerciaux;

14. Prie le secrétariat de soumettre le plan chenille de coopération technique pour la période triennale 1998-2000 au Groupe de travail lors de la deuxième partie de sa trentième session, en décembre 1997, puis au Conseil à sa première réunion directive de 1998, en vue de la rationalisation de ce plan;

15. Prie le Secrétaire général de la CNUCED d'inclure dans son prochain rapport sur la coopération technique, présenté au Conseil du commerce et du développement par l'intermédiaire du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, des renseignements sur :

- La mise en oeuvre de la stratégie de coopération technique de la CNUCED;
- L'application des programmes de coopération technique dans les domaines d'activité définis au paragraphe 97 du "Partenariat pour la croissance et le développement", pour permettre au Groupe de travail de contribuer à l'examen à moyen terme des résultats de la neuvième session de la Conférence, auquel procédera le Conseil;
- Le rapport coût-efficacité des activités de coopération technique de la CNUCED;
- L'établissement d'un contrôle et de normes de qualité au stade de la conception, de l'exécution, de la surveillance et de l'évaluation des projets."

-----